



A.P.A. 63

DECLARATION DE PIEGEAGE EN MAIRIE

Valable du 22 10 2019 au 30 juin 2022

* Je soussigné . . . demeurant
agissant en tant que Président de la société . . .
détenteur directement ou par délégation du droit de destruction
déclare que les piégeurs ci-dessous :

NOM	Prénom	Adresse	N° d'agrément

Effectueront une campagne de piégeage, conformément à la législation en vigueur,
sur la commune de : . . .

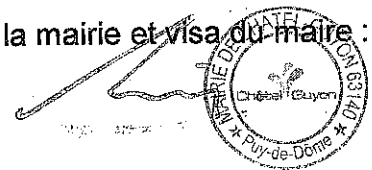
* Je soussigné **LIAUTARD Gabriel** demeurant **31, rue de Bellevue 63140 ST Hippolyte CHATEL-GUYON**
agissant en tant que piégeur agréé sous le n° : **63-2455**
détenteur directement ou par délégation du droit de destruction
déclare effectuer une campagne de piégeage, conformément à la législation en vigueur, sur la
commune de : **ST-Hippolyte - CHATEL-GUYON**

Le ou les piégeurs désignés ci-dessus pourront éventuellement être aidés pour relever leurs engins par les
personnes désignées ci-dessous :

NOM	Prénom	Adresse
DOLAT	Gilles	6 bis route de Mozac ST Hippolyte
ARTAUD	Patrick	2 chemin des Crozels ST Hippolyte

Signature du déclarant :

Tampon de la mairie et visa du maire :



* Utiliser la partie de la déclaration qui vous concerne sachant qu'un président peut désigner plusieurs piégeurs mais qu'un piégeur ne peut faire une déclaration que pour son propre compte.

Le maire de la commune concernée par cette déclaration doit :

- apposer le tampon de la mairie sur cette déclaration et la signer,
- remettre un exemplaire au déclarant,
- en conserver un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et d'une façon générale, aux enclos attenants à une habitation visés au 1 de l'art. L. 424 - 3 du code de l'environnement.



DECLARATION DE PIEGEAGE EN MAIRIE

Valable du 10/08/18 au 30 juin 2019

- * Je soussigné HEYLEU TH demeurant 26 Rue du Gymnase 63140 CHATELGUYON agissant en tant que Président de la société de Chasse de CHATELGUYON détenteur directement ou par délégation du droit de destruction déclare que les piégeurs ci-dessous :

NOM	Prénom	Adresse	N° d'agrément
ROLLET	GERARD	5 Rue Pasteur 63140 CHATELGUYON	63.2061
06 59 65 81 21			

Effectueront une campagne de piégeage, conformément à la législation en vigueur, sur la commune de : CHATELGUYON

- * Je soussigné ROLLET G demeurant 5 Rue Pasteur 63140 CHATELGUYON agissant en tant que piégeur agréé sous le n° : 63 2061 détenteur directement ou par délégation du droit de destruction déclare effectuer une campagne de piégeage, conformément à la législation en vigueur, sur la commune de : CHATELGUYON

Le ou les piégeurs désignés ci-dessus pourront éventuellement être aidés pour relever leurs engins par les personnes désignés ci-dessous :

NOM	Prénom	Adresse
HEYLEU	Thierry	26 Rue du Gymnase 63140 CHATELGUYON
LECUYER	Didier	35 Av des Prades 63140 CHATELGUYON

Signature du déclarant :

Tampon de la mairie et visa du maire :

* Utiliser la partie de la déclaration qui vous concerne sachant qu'un président peut désigner plusieurs piégeurs mais qu'un piégeur ne peut faire une déclaration que pour son propre compte.

Le maire de la commune concernée par cette déclaration doit :

- apposer le tampon de la mairie sur cette déclaration et la signer,
- remettre un exemplaire au déclarant,
- en conserver un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et d'une façon générale, aux enclos attenants à une habitation visés au 1 de l'art. L. 424 - 3 du code de l'environnement.